

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Original déposé le

Ré:

Mo
b

25086660

27 JUN 2025

 au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - de son Namur
Greffe

N° d'entreprise : 0440 416 325

Nom

(en entier) : EUROGREEN

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de Gembloux, Tong, 66 0 5140 Sombreffe

Objet de l'acte : Nomination et démission d'administrateurs et administrateurs délégués + pouvoirs spéciaux

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

A 18 HEURES TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SA EUROGREEN

L'Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue ce jour à 18 h au siège social de la société sous la Présidence de Mr Jean DACHELET.

Le Président constate que les actionnaires présents sont propriétaires de la totalité des actions et ceux-ci reconnaissent avoir été valablement convoqués.

Soit : CAP VERT SRL : 10.024 actions
TBD INVEST SRL : 1 action
DACHELET Jean : 1 action

L'Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination et Démission d'Administrateurs,
2. Décharge et notification à l'Administrateur sortant.

Après délibération, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix :

1. Nominations des Administrateurs-Délégué :

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Administrateur, pour une durée de 6 ans, qui accepte :

- Monsieur Thibaut DACHELET, né le 26/08/1993, domicilié Rue de Chenisse N° 28 à 5380 Marchovelette,

Et de le nommer également, Administrateur-Délégué.

Sera également nommé Administrateur-Délégué, l'Administrateur actuel :

- Monsieur Bastien DACHELET, né le 21/09/1997, domicilié Chaussée d'Eghezée 25A Bte 2 à 5081 Saint-Denis Bovesse

Démission d'un Administrateur/Administrateur-Délégué :

Et d'accepter la démission de son poste d'Administrateur et Administrateur-Délégué :

- Monsieur Baudouin Laffineur, né le 28/06/1968, domicilié Rue du Pont N°51 à 5530 Godinne.

2. L'Assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Baudouin Laffineur, pour sa gestion pendant le bilan 2024 et lui notifie, qu'il ne devra plus se présenter aux Assemblées générales à partir de ce jour.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2025

A 18 HEURES TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SA EUROGREEN

L'Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue ce jour à 18 h au siège social de la société sous la Présidence de Mr Jean DACHELET.

Le Président constate que les actionnaires présents sont propriétaires de la totalité des actions et ceux-ci reconnaissent avoir été valablement convoqués.

Soit : CAP VERT SRL : 10.024 actions
TBD INVEST SRL : 1 action
DACHELET Jean : 1 action

L'Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Pouvoirs spéciaux

Après délibération, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix :

1. Messieurs Bastien DACHELET, Thibaut DACHELET et Jean DACHELET sont nommés comme mandataires spéciaux. Ils auront chacun le pouvoir d'engager seul la société vis-à-vis des Administrations sans qu'un montant soit limité. Ainsi, chacun seul, ils pourront répondre aux appels d'offres, soumissionner et signer les factures et décomptes et, de manière générale, poser tout acte relatif aux marchés publics ainsi que représenter seul la société auprès des Administrations.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprise afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaire de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 après lecture et signature du présent Procès-verbal.

Aline JOSIS,
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration